

## **COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 février 2023**

Convocation du 21 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 27 février à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, en séance publique, à la mairie sous la présidence de Monsieur Marcel FERRARI, Maire.

*Présents* : Jacques HENRIOT, Brigitte IANNUZZI, Michel BANCELIN, Jean-Christophe POZO, Olivier DESSAINJEAN, Jean-Marie PELTIER, Monique BASSET, Frank BRUNET-DUNAND, Emmanuelle GUIGUET-BOULOGNE, Raphaël MARTIN, Colette MONTET, Geneviève PETIT, Anne-Sophie VENIEN .

Assiste : Marie-Agnès ROISSARD (secrétaire de mairie)

*Secrétaire de séance* : Monique BASSET

Ordre du jour :

- Approbation du Compte Administratif 2022
- Affectation des résultats
- Vote du Budget Primitif 2023
- Vote des taux d'imposition
- Commission Jumelage et Délibérations
- Commission Patrimoine Communal
- Convention bibliothèque
- Convention Assistance avec ONF
- Questions diverses

### **Approbation du Compte Administratif 2022**

Le compte administratif 2022 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal

### **Affectation des résultats**

Suite à l'approbation du compte administratif, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

### **Vote du Budget Primitif 2023**

Le budget primitif 2023 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **Vote des taux d'imposition**

Du fait de l'inflation, du recrutement d'un personnel communal, et des hausses de salaires du personnel communal, la taxe foncière sur le bâti augmentera de 4 % sur le bâti, mais restera inchangée sur le non bâti. Le Conseil approuve la hausse de ce taux d'imposition :

Votants = 13 : Pour = 10 Contre = 2 Abstention = 1

## **Commission Jumelage et Délibérations**

En vue du jumelage de notre commune avec le village de Poggio Picenze en Italie, le Conseil a voté pour la création d'une Commission Jumelage extra-communale.

Votants = 13 : Pour = 12 Contre = 0 Abstention = 1

Ainsi, cette commission se réunira régulièrement sous la présidence de M. Marcel Ferrari.

Elle aura pour but de déterminer diverses modalités, comme un principe de fonctionnement, et un règlement intérieur.

Toute personne de la commune intéressée par ce projet pourra y participer.

## **Commission Patrimoine Communal**

De même, le Conseil a voté pour la création d'une Commission extra-communale pour la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine communal (voie sarde, église, presbytère, croix, chemins de randonnée, ...)

Votants = 13 : Pour = 13 Contre = 0 Abstention = 0

Ainsi, cette commission se réunira régulièrement sous la présidence de M. Jean-Christophe Pozo.

Idem, toute personne de la commune intéressée par ce projet pourra y participer.

## **Convention bibliothèque**

Le Conseil Savoie Mont-Blanc a adopté le Plan de développement de la lecture publique pour la période 2022-2027 : lecture partout et pour tous.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la Convention Bibliothèque.

## **Convention Assistance avec ONF**

Actuellement, beaucoup d'arbres de nos forêts sont victimes des attaques de scolytes.

Pour éviter une propagation, le Conseil vote à l'unanimité la Convention Assistance avec l'ONF, pour donner ordre, sous conseil du garde-forestier, de couper et vendre les bois qui dépérissent auprès de scieries.

De même, le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire M. Marcel FERRARI à faire appel à l'association SYLV'ACCTES pour une gestion améliorée de notre forêt.

## **Questions diverses**

### **– Subvention pour l'éclairage public**

Il est prévu l'extinction de l'éclairage public de notre commune entre 23h et 5h, ce qui implique la mise en place d'horloges pour les 8 coffrets de lampadaires isolés.

Le Parc de Chartreuse accompagne les communes pour le système d'extinction de nuit de leur éclairage public grâce à des subventions.

Le Conseil, à l'unanimité, vote pour l'obtention d'une subvention pour l'éclairage public.

### **– Entretien du GR 9**

Voir avec le CCLA (Communauté de Communes du lac d'Aiguebelette) et le président de la CAF (Club Alpin Français) pour l'entretien du GR 9 (surveiller les arbres dépérissants pour la sécurisation du chemin).

### **– Cabane à livres**

Il est toujours question de l'installation d'une cabane à livres: cette cabane, prochainement installée au chef-lieu, sera sous la responsabilité de la mairie.

– Vitesse excessive des véhicules au Freney

Proposition d'une réunion publique des habitants de ce hameau, afin d'étudier les éventuelles solutions à mettre en place.

